

Salwa Toko : «On considère les travailleurs de plateformes comme des précurseurs de robots»

liberation.fr/france/2019/06/07/salwa-toko-on-considere-les-travailleurs-de-plateformes-comme-des-precursseurs-de-robots_1732344

7 juin
2019



Interview

Par [Gurvan Kristanadjaja](#) — 7 juin 2019 à 14:29

Pour la présidente du Conseil National du Numérique (CNNum), l'élaboration de chartes pour les travailleurs uberisés est un «cheval de Troie en matière de droit du travail». Elle s'y oppose et appelle à la nécessité de penser le dialogue social sur le sujet.

Dans le projet de loi mobilités actuellement à l'Assemblée, la corapporteuse Bérangère Couillard (LREM) a déposé un amendement censé garantir une forme de protection sociale aux travailleurs des plateformes. Elle propose notamment l'élaboration de chartes, censées prévenir les livreurs Deliveroo ou chauffeurs Uber, aujourd'hui autoentrepreneurs, de certains types de risques. Cette idée avait été déjà portée en 2018 dans la loi «avenir professionnel» mais retoquée par le Sénat et censurée par le Conseil

constitutionnel. Alors qu'elle revient de nouveau aujourd'hui dans le débat à l'Assemblée, Salwa Toko, présidente du Conseil national du numérique (CNNum), prend position contre. Elle explique pourquoi.

Qu'est-ce qui, selon vous, pose problème dans la proposition de la majorité d'établir des chartes pour les travailleurs des plateformes ?

On s'oppose à ce que le gouvernement mette en place des chartes sociales pour résoudre un problème de droits des travailleurs, parce qu'elles ne répondent pas à leurs besoins. D'abord, dans le projet de loi, les travailleurs ne peuvent pas œuvrer à leur élaboration. Mais si elles ne sont pas discutées par l'ensemble des parties prenantes, cela nous fait craindre de l'injustice sociale et donc de la violence. De plus, elles sont facultatives, donc les entreprises concernées ne sont pas obligées de constituer un espace de dialogue. C'est la première fois qu'un dispositif de responsabilité sociale et sociétale des entreprises entre dans le droit social et cela nous interroge. Il y a la crainte de notre part que la protection sociale ne soit plus assumée par l'Etat mais par des entreprises. On refuse que des acteurs économiques puissants viennent combler des défaillances de gouvernements successifs en matière d'inclusion à l'emploi des personnes dites précaires. Je pense qu'on ne souhaite pas vivre dans un monde où il y a ces prérogatives en matière de droit du travail, d'autant plus avec des entreprises qui sont éclatées dans le monde entier.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Cela fait-il peser, selon vous, un risque pour le droit du travail à plus long terme ?

Ce qui nous inquiète c'est que le gouvernement introduit un cheval de Troie en matière de droit du travail dans le but d'expérimenter. Certes, aujourd'hui, cet amendement concerne un nombre très faible de travailleurs mais c'est une brèche qui pourrait servir à redessiner l'ensemble de nos futurs droits du travail. Aujourd'hui, on parle des chauffeurs VTC et des livreurs Deliveroo. Quid demain des avocats, des femmes de ménages et de toutes les autres activités affiliées à du travail indépendant, potentiellement exposées aux plateformes, et qui petit à petit se verraient retirer ses droits sociaux ? On est en train de créer une société à deux, trois, voire quatre vitesses. L'ubérisation du monde du travail isole. Elle crée une masse de personnes plus ou moins indépendantes, isolées à cause de la technologie. Il nous semble absolument nécessaire que l'Etat recrée du collectif au sein de ces travailleurs. Là où le travail se précarise, il faut de la protection sociale.

Allons plus loin : en cas de crise économique et de baisse d'activité, on va se retrouver avec des milliers de personnes sans assurance chômage. Ce qui a été plus ou moins négocié avec les assurances aujourd'hui dans ce cas précis, c'est environ 800 euros par mois pendant six mois. Dans cette situation, on aura donc d'un côté les salariés qui peuvent toucher les Assedic pendant deux ans, et de l'autre des personnes qui ont

décidé de prendre en main leur activité économique mais vont se retrouver dans une situation pire que celle dans laquelle ils étaient avant. Le rôle de l'état, c'est de protéger le risque, c'est fondamental.

Ceux qui sont favorables à l'élaboration d'une charte avancent que les travailleurs uberisés sont indépendants par choix et que les plateformes ont permis à bon nombre d'entre eux d'accéder à l'emploi...

C'est clair que ce type de travail amène de l'emploi à des personnes qui avaient eu du mal jusqu'à présent à y accéder. Mais on est plus au temps de l'esclavage, on est plus dans les champs de coton ! J'ai travaillé par le passé en Seine-Saint-Denis. Dans les missions locales, on nous expliquait que plein de jeunes s'engouffraient dans l'activité de chauffeur VTC, mais au bout de six mois se retrouvaient acculés sous les dettes. Et quand il faut payer le leasing de la voiture, qu'il faut mettre de l'essence, ça conduit à des situations désespérées. Un travail digne rémunère à sa juste valeur, ce n'est pas un travail qui précarise. Au-delà, ce qui m'inquiète, c'est qu'on ne va pas balayer d'un revers de main en début du XXI^e siècle l'ensemble des acquis sociaux qui ont été arrachés fin XIX^e début XX^e, parce que les gouvernements ont du mal depuis une dizaine d'années à prendre du recul. Au prétexte que ce sont des situations de précarités, on met ces travailleurs dans des conditions qui ne sont pas dignes de nos valeurs.

Quelle alternative suggérez-vous ?

On est prêts à proposer de travailler avec l'ensemble des acteurs pour mettre en place les conditions d'un dialogue social. On pourrait même peut-être y associer les clients, car il ne faut pas que cette dégradation globale ne vienne les impacter. Ce dialogue est peut-être à inventer : prenons le courage d'être ambitieux pour accompagner le travail de demain plutôt que de créer un univers de grande précarité. Il faudrait mettre en place des conditions de travail qui soient à la fois favorables et qui ne pénalisent pas l'activité économique. On estime qu'il devrait aussi y avoir un minimum de rémunération et de la transparence sur l'algorithme. Il faut que l'on soit capable de répondre à des problématiques de perte d'activité, de retraite... Tout ce sur quoi le pacte social est basé en France lorsqu'on débute une activité rémunérée. Si tout cela n'est pas orchestré, les travailleurs finiront par demander d'être requalifiés en salariés *[plusieurs livreurs et chauffeurs ont déjà poursuivi les plateformes en justice pour faire reconnaître le lien de subordination, ndlr]*. Et ça remettrait en question le business model. On estime que c'est notre rôle d'alerter à ce sujet et de réfléchir à créer le nouveau cadre.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Pourquoi a-t-on du mal aujourd'hui à organiser un vrai débat en profondeur sur le sujet ?

Ces travailleurs ne sont pas très nombreux, ils n'ont pas de représentants et sont quasiment invisibles. Quand vous commandez votre Uber ou un repas à 23h30, qui s'inquiète de la condition de la personne qui vous livre votre repas ou vous prend en charge ? Le fait qu'ils soient complètement éclatés joue aussi. Ceux qu'on entend le plus,

ce sont les plateformes qui dans leur discours invisibilisent ces personnes. Si dans le futur, on met en place la voiture autonome pour livrer les repas, c'est qu'on considère un peu ces travailleurs comme des précurseurs de robots. On a tendance à nier le travail humain.

Gurvan Kristanadjaja